

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: Les questions qu'il est vraiment urgent, aux yeux des Canadiens, de régler et que nous devrions étudier avant l'ajournement de l'été sont très nombreuses. Je pense, entre autres choses, aux politiques monétaires passées et actuelles du gouvernement auxquelles est en grande partie attribuable, à mon avis, le taux d'inflation qui est présentement de 12.6 p. 100. Je rappelle aux députés que le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Schmidt, qui est présentement parmi nous, réussit à maintenir le taux d'inflation de son pays à quelque 5½ p. 100, ce qui est inférieur à la moitié du taux que nous connaissons au Canada. Nous pourrions bien nous passer d'un taux d'inflation aussi élevé. Nous n'avons pas à être à l'avant-dernier rang sur la liste des pays de l'OCDE au chapitre de l'inflation.

Deuxièmement, nous pourrions discuter des taux d'intérêt de 20 p. 100 et plus qui, aussi sûr que le soleil se lèvera demain, ne manqueront pas de nuire, tôt ou tard à pratiquement tous les Canadiens et surtout au propriétaires de maison, actuels et futurs, et aux petits hommes d'affaires. Je rappelle à la Chambre que le secteur de la petite entreprise crée actuellement environ deux emplois sur trois au pays, mais il ne peut manifestement plus le faire quand les taux d'intérêt atteignent 20 p. 100 et plus.

Nous pourrions discuter de la politique énergétique actuelle qui a déjà coûté cher aux habitants de l'Ouest en termes d'emplois et qui en fera autant dans l'avenir pour les habitants de ma région et d'autres régions du pays. Cette politique mine aussi nos possibilités d'accéder à l'autarcie pétrolière et gazière à l'avenir. Je rappelle encore une fois à la Chambre que le pétrole et le gaz sont des produits canadiens. Nous ne sommes pas obligés de continuer à importer de plus en plus de pétrole du Mexique, du Venezuela et des pays de l'OPEP. Le Canada pourrait être autosuffisant dans ce domaine.

Nous pourrions aborder la question de l'unité nationale. Nous pourrions tous discuter de cette question et de la raison pour laquelle le gouvernement fédéral du pays le plus fortuné de la terre et le NPD ont pu modifier leur projet conjoint de résolution constitutionnelle juste avant qu'il ne fût présenté à la Cour suprême du Canada afin d'autoriser une majorité d'électeurs de trois provinces de l'Ouest ou de trois provinces de la région de l'Atlantique à bloquer un amendement constitutionnel proposé par Ottawa. Parallèlement, une majorité simple en Ontario et au Québec a le même poids, en dépit du fait que le bureau des relations fédérales-provinciales du gouvernement fédéral admet qu'aucun autre régime démocratique au monde ne calcule l'importance des votes de ses citoyens en fonction de leur lieu de résidence. Si c'est l'idée que se font les libéraux et les néo-démocrates d'une société juste au sein de laquelle les Canadiens d'un océan à l'autre ont le sentiment d'être des associés à part entière dans leur propre pays, je ne crois pas qu'un grand nombre d'entre eux, que ce soit en Ontario ou au Québec, ou dans une autre province, gèberont cette idée d'une société juste à l'avenir.

● (2120)

Nous pourrions parler ensuite de la lutte contre le crime. Une conférence sur le crime se déroule aujourd'hui même à Winnipeg, et j'espérais y représenter mes collègues. Nous pourrions nous demander entre autres pourquoi les citoyens âgés, comme quelqu'un l'a dit à la conférence, hésitent de plus

Congé d'été

en plus à sortir de crainte d'être victimes d'une agression. Nous pourrions nous demander pourquoi les voies de fait augmentent. C'est en partie à cause des mesures législatives adoptées depuis dix ans et en partie aussi en raison de certaines—j'appuie sur le mot «certaines»—nominations peu judiciaires du gouvernement aux divers tribunaux et à la Commission des libérations conditionnelles.

Toutefois, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas débattre toutes ces questions à la fois. Par conséquent, durant le temps qu'il me reste, j'ai l'intention de parler de la question de l'uranium qui m'irrite et qui m'attriste vivement pour notre pays. Je veux montrer que, peut-être plus que toute autre question que nous avons pu aborder aujourd'hui, cette affaire révèle combien le gouvernement juge les Canadiens peu intelligents et combien il mérite leur mépris. En somme, monsieur l'Orateur, le gouvernement brille dans cette affaire. Il brille comme les yeux d'un poisson mort depuis longtemps sur une plage au clair de lune. De loin, dans le noir, les yeux du poisson répugnent moins que son odeur de près.

Permettez-moi tout d'abord de faire l'historique de cette affaire. Je vais tâcher de ne pas revenir sur les points soulevés par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Certains faits ont été révélés en dépit des efforts du gouvernement actuel pour empêcher que ses agissements depuis quelques années soient étalés au grand jour. Voici quelques faits, monsieur l'Orateur.

A l'automne de 1970, le ministre de l'Énergie de l'époque déclarait, de passage, qu'il était temps que les producteurs d'uranium se montrent intransigeants. Vers la fin de 1971 et durant les huit premiers mois de 1972, des entretiens ont eu lieu entre des gens en Australie, en Afrique du Sud, en France et entre diverses sociétés minières multinationales. Le détail du fonctionnement du cartel a été arrêté en février 1972. Il y a belle lurette, monsieur l'Orateur. Pendant le reste de l'année, les participants ont fourni peu de renseignements au sujet de l'existence du cartel. Les journaux notaient seulement des réunions entre des représentants de gouvernements, mais rien au sujet de l'existence d'un cartel. Il fonctionnait de fait subrepticement au moyen d'appels d'offres arrangés à l'avance, de contingents pour partager les marchés internationaux et un secrétariat fonctionnant sous le couvert de la Commission française de l'énergie atomique à Paris.

De 1973 à 1975, il n'a pas du tout été question des activités de ce cartel dans la presse en général. Il y en a eu de vagues allusions dans la presse spécialisée. Entre septembre 1975 et mars 1976, la société Westinghouse annonça qu'elle était dans l'impossibilité d'honorer ses engagements. Le ministère de la Justice des États-Unis a institué une enquête devant un jury d'accusation sur les activités des sociétés pétrolières américaines dans le domaine de l'uranium. Au cours de l'été 1976, un sous-comité du Congrès américain a lancé aussi une enquête sur le cartel international de l'uranium. En août 1976, des documents de Mary Kathleen Uranium, connue sous le sigle MKU, sont disparus à la suite d'une fuite en Australie et sont tombés entre les mains de la Commission de l'énergie de la Californie qui les a transmis au ministère de la Justice des États-Unis et à une commission d'enquête du Congrès.